

## **BILAN ET PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS STRATEGIQUES**

### **7.1. Bilan**

Malheureusement les analyses et observations faites à tous les niveaux et aspects concernant le secteur, ne nous permettent pas d'en dresser un bilan positif même si des efforts sont entrain d'être faits pour améliorer la gestion du secteur. Les gouvernants sont en train de déployer des moyens pour une meilleure gestion, mais il faudrait se poser les questions suivantes :

- à qui destiner ces moyens ?
- quel est le niveau de professionnalisme et de spécialisation des destinataires de ces moyens ?
- quelle est la qualité des ressources humaines partenaires ;
- a-t-on les hommes qu'il faut à la place qu'il faut ;

Bref, en plus du défaut de concertation entre les différents acteurs, des manquements sont constatés à tous les aspects et des efforts doivent être fournis.

#### **7.1.1. Au plan institutionnel et réglementaire :**

A ce niveau, on constate :

- une inadéquation et une incohérence des textes en vigueur le plus souvent (codes...);
- que les textes sont méconnus, ignorés ou bafoués par les concernés (collectivités ...);
- un défaut d'application des lois et règlements quand ils sont connus ;
- une corruption de certains agents des principaux corps de contrôle, etc. ...

#### **7.1.2. Au plan organisationnel et technique :**

On note des manquements majeurs dont :

- l'inadéquation et le niveau d'usure avancé de certains véhicules de collecte importés, d'où une absence totale de maintenance préventive et curative en cas de défaillance technique ;

-une ressource humaine non motivée (collecteurs et éboueurs) et non qualifiée (cadres non recyclés ni bien formés)

### **7.1.3. Au plan financier et économique :**

On constate :

- des difficultés d'application de l'assiette à cause des habitations non codifiées,
- des difficultés de recouvrement de la taxe prévue par l'inefficacité du système utilisé (TEOM),
- un manque de moyens financiers et une mauvaise organisation du travail, etc....

### **7.1.4. Au plan social et culturel :**

On s'est rendu compte :

- d'une mauvaise perception du déchet ;
- que le déchet est le parent pauvre dans les ménages car n'étant jamais pris en compte par le chef de ménage, aucun contrôle, aucune considération du fait que dans le conscient populaire cette affaire reste une attribution féminine ;
- qu'il ya aucune sensibilisation et information sur la valeur économique et sociale du déchet, sa capacité à générer des emplois et d'autres avantages ;
- que le déchet et celui qui s'active dans ce secteur sont toujours mal vus par la communauté qui ne manifeste aucune considération à leur égard.



**Photon°23 :** Poubelle « à ciel ouvert » dans une résidence d'école à la rue 25 x Blaise

On a noté une participation limitée de la population à la formulation des politiques et au sein des organismes d'exécution, au fonctionnement et à l'entretien du système et des petits entrepreneurs à l'exécution des projets au niveau de la commune. Les ménages n'ont aucune influence sur les systèmes de gestion des déchets solides, car les pouvoirs (mairie) les consultent rarement à ce sujet.

Cette situation peut être due au fait que peu de citoyens s'intéressent aux affaires municipales en participant à des réunions, en communiquant avec les dirigeants, en

demandant à ceux-ci de rendre compte de leurs actes ou même en participant aux élections.

La population ne fait pas confiance aux institutions publiques et leurs activités, ne paie les taxes et impôts que faute de pouvoir s'y soustraire.

En ce qui concerne les ONG, elles s'intéressent plutôt à d'autres aspects de la vie urbaine qu'à la gestion des déchets, c'est-à-dire qu'elles ne s'activent pas le plus souvent dans le secteur des déchets.

En somme, il faudrait instaurer un cadre de concertation entre tous les acteurs du secteur pour espérer résoudre le problème à la source.

## **7.2. Propositions d'orientations stratégiques**

En ce qui concerne la Médina, les responsables de la CAM doivent fournir des efforts allant dans le sens de :

- rencontrer et regrouper tous les acteurs locaux autour de la question : populations, délégués de quartiers, associations et groupements, directeurs d'écoles, délégués du marché, responsables des établissements publics du territoire communal.
- engager des spécialistes d'intervention en milieu socio-environnemental et par des études CAP des populations qui sont à même de révéler l'origine des manquements constatés dans le secteur à la Médina et apporter des recommandations en vue de l'élimination du problème à la source.
- impliquer toutes les associations sportives et culturelles de jeunes de la commune. D'après les enquêtes que nous avons menées ils seraient prêts à travailler en collaboration avec la mairie pour lutter contre l'insalubrité au quotidien. C'est la même recommandation (collaborer avec les jeunes qui sont le plus souvent des sans emploi) faite par les notables du quartier Thieurigne où une vieille notable, fille du grand Sérigne de Dakar, âgée de 73 ans donne le bon exemple en balayant chaque matin la devanture de toutes les maisons du lot.
- demander à chaque dirigeant d'un établissement recevant du public d'être le gestionnaire local des déchets produits avant l'arrivée des collecteurs (écoles et lieux publics comme la Maison de la Culture Douda SECK qui génèrent beaucoup de déchets pendant les cérémonies de festivité).
- faire du porte-à-porte en collaboration avec la société concessionnaire et les autres acteurs institutionnels au niveau des ménages en vue de les sensibiliser et de les informer sur l'intérêt de bien gérer et de respecter son déchet.

- recruter des jeunes et les former pour mieux gérer leur propre environnement, et mieux prendre en compte les règles d'hygiène individuelle et collective.
- appliquer une surveillance stricte au niveau de certaines zones où les gens attendent la nuit pour déposer clandestinement leurs déchets : cas des abords du terrain de football de l'ASC Jaraaf de Dakar, de la rue Lamine Barry/rue 25 angle Blaise DIAGNE où les commerçant à la descente versent leurs déchets (cartons et autres...). Ces mêmes commerçants, après chaque appel du muezzin, viennent faire sur cette même rue leurs besoins avant les ablutions.
- appliquer le *principe pollueur payeur* qui signifie que le pollueur devrait se voir imputer les dépenses relatives aux mesures de prévention et de lutte contre la pollution arrêtées par les pouvoirs publics pour que l'environnement soit dans un état acceptable[...](SANE M., 2005) ;
- installer des poubelles réglementaires dans tous les quartiers et écoles subventionner leur prix pour les intéressés.

Par ailleurs chaque chef de famille doit prendre soin de mettre ses déchets (ordures surtout) au moins dans des poubelles du type de la *photo n°24* pour les sécuriser et ainsi protéger toute la famille, (les enfants surtout) contre les risques de contaminations et de maladies du fait d'un mauvais conditionnement à domicile. La population doit être informée des heures de collecte et bien les respecter.



**Photo N°24** : La seule poubelle réglementaire relevée durant notre étude, devant une auberge à Gibraltar

En résumé, la collectivité et ses agents ont le devoir de créer un cadre et d'y inviter les acteurs dans le sens d'une gestion participative autour d'axes importants comme :

- la protection de l'environnement et du cadre de vie ;
- l'obligation juridique de prendre en compte l'environnement ;
- le principe de la participation des citoyens ;

- le principe du respect du droit de l'homme à l'environnement ;
- l'obligation de protéger l'environnement et les ressources naturelles ;
- le principe de prévention des risques générés par les déchets ;
- l'autorisation préalable admise des activités polluantes, c'est -à-dire avoir un permis de polluer;
- Le contrôle en vue d'une meilleure maîtrise des sources de déchets ;
- Le principe de précaution appliqué aux déchets.

Pour faciliter la tâche il faudrait que les agents chargés des questions environnementales à la CAM à l'image de toutes les autres communes du pays soient spécialistes de la question afin qu'ils puissent bien gérer le service, car c'est un volet incontournable pour une bonne gouvernance d'une collectivité.

A une échelle territoriale, un certain nombre de points doivent être revus :

### **7.2.1. La participation des citoyens**

Bon nombre d'améliorations pourraient être apportées si les dirigeants et les citoyens collaboraient pour déterminer comment régler les problèmes urbains. La population devrait aller vers la mise en œuvre de cadres communautaires locaux pour améliorer la gestion urbaine de proximité. Les gouvernements centraux et locaux devraient les y aider et encourager et faire preuve de transparence et de responsabilité envers eux-mêmes et envers les citoyens.

Pour que les systèmes de collecte des déchets solides soient efficaces, les citoyens doivent connaître leurs responsabilités quotidiennes, les gestes à adopter, les horaires de collecte, les procédures standard et l'emplacement des sites adéquats. Il y a donc lieu de mettre en place un système étendu d'informations du public en ce qui concerne les questions importantes telles que les méthodes de collecte, l'entreposage des déchets et l'acheminement de ceux-ci aux décharges.

Il faut veiller à ce que tous les secteurs de la ville soient desservis, sans discrimination sociale ou géographique, etc.

L'objectif devrait être d'éliminer au moins 90% des déchets, et il devrait être poursuivi dans toute la ville. La gestion des déchets devrait être considérée à la fois comme une responsabilité de tous et comme un service d'intérêt public. Tous les résidents devraient pouvoir en profiter.

### **7.2.2. Le revenu des administrations locales**

L'expérience révèle qu'aucun système de gestion des déchets ne peut être efficace sans revenus suffisants. Les revenus de la plupart des administrations municipales d'Afrique sont très faibles. Les villes doivent produire plus de recettes et gérer leurs ressources plus judicieusement.

En outre, les administrations locales devraient jouir de pouvoirs élargis et disposer de ressources nécessaires pour les exercer. (ONIBOKUM A. G, 2005).

En effet, il est illusoire de confier des responsabilités aux administrations locales sans que celles-ci ne disposent de ressources financières suffisantes.

Même si la gestion des déchets incombe aux élus locaux, l'Etat ne doit pas s'en contenter et doit assurer ses responsabilités car l'administration locale n'a pas les moyens de le faire.

### **7.2.3 La rationalisation des responsabilités**

A l'heure actuelle, l'un des principaux obstacles à une bonne gouvernance réside dans la fragmentation de la gouvernance, c'est-à-dire la tendance de divers niveaux et organismes gouvernementaux de mettre en œuvre des programmes et des projets à vase clos. Cette situation se traduit par de la confusion, des conflits et des incohérences.

Tous les types d'utilisation du territoire (logements, transports, commercialisation, approvisionnement en eau, production et élimination des déchets,...) devraient être considérés comme des sous-ensembles d'un grand système de planification chacun ayant une influence sur les autres.

En outre, le cadre institutionnel, particulièrement en ce qui concerne la gestion des déchets solides, devrait être examiné en vue de réduire le nombre d'acteurs institutionnels et d'éclairer leurs responsabilités. Ceux qui restent devraient se réunir pour rationaliser leurs pouvoirs et leurs rôles afin d'améliorer le rendement.

Cela ne sera possible que si le gouvernement sénégalais croit en la décentralisation et en la délégation des pouvoirs.

### **7.2.4. La participation du secteur privé à la gestion des déchets**

Compte tenu des contraintes financières et des infrastructures limitées avec lesquelles doit composer le secteur public par rapport à ses besoins, le secteur privé devrait participer à la gestion des déchets selon une démarche participative objective. Ainsi, il faudrait

assurer une participation accrue de ce secteur privé, surtout dans les villes où ce dernier intervient déjà. Le gouvernement devrait rationaliser leur intervention afin de l'adapter aux problèmes locaux et d'améliorer les résultats.

#### **7.2.5. L'harmonisation des lois et l'implication des institutions**

Les gouvernements et administrations doivent adopter un ensemble de lois, politiques et programmes pour surveiller et protéger la gestion du secteur. Pour améliorer cet aspect, ils devraient revisiter les textes de lois, en évaluer leur pertinence, l'opportunité et l'applicabilité afin de les rendre plus opérationnelles.

Ainsi, on fera particulièrement attention aux axes suivants :

- les règlements des administrations locales sur l'élimination de déchets, quand ils existent, sont plutôt dépassés ou s'articulent mal. Il est donc souhaitable d'harmoniser ces règlements locaux et nationaux de gestion de déchets solides ainsi que les activités annexes.
- des stratégies devraient être élaborées en vue d'assurer une application plus efficace de toutes les lois. Ces stratégies devraient comprendre des mesures d'encouragement, comme des allègements fiscaux pour les exploitants, des installations sociales pour les collectivités et des campagnes de sensibilisation menées par les médias.

#### **7.2.6. Le recouvrement des coûts**

D'habitude, les systèmes de gestion des déchets ne sont pas durables notamment en raison de la capacité limitée des organismes publics et des institutions responsables de recouvrer leurs frais afférents.

L'expérience d'autres pays du monde (notamment de l'Égypte et du Zimbabwe) a démontré que les gens sont disposés à payer des services de collecte des déchets s'ils sont efficaces et si un mécanisme adéquat de perception des frais et de sanctions justes et équitables en cas de défaut de paiement est établi. Le cas étudié montre que le gouvernement devrait encourager la privatisation de la gestion des déchets, notamment la collecte, le transport, l'élimination, et le recyclage dans tout le pays. (ONIBOKUM A. G, 2001).

#### **7.2.7. L'utilisation de technologies à faibles coûts et durables**

La non durabilité des systèmes de gestion des déchets découle également du fait qu'ils nécessitent beaucoup d'investissements. Car ils recourent à des technologies importées,

qu'il est difficile d'entretenir au niveau local. Il faut renverser cette tendance et mettre l'accent sur l'utilisation de technologies à faibles coûts, accessibles localement.

La forte dépendance envers le matériel importé au Sénégal et bien d'autres pays africains porte à conclure que les manuels et la formation fournis à l'occasion de la décennie internationale de l'environnement des Nations Unies (1970-1980), qui proposait des technologies de collecte peu exigeantes et à petite échelle sont restés lettre morte.

Bien que les véhicules lourds conventionnels soient toujours nécessaires pour recueillir les déchets aux points de collecte et les acheminer aux décharges, cette méthode nécessite trop d'investissements et des frais d'entretien. Le problème réside surtout dans la collecte des déchets dans les localités très difficiles d'accès et dans le recyclage, notamment le tri, le déchiquetage, le séchage, la digestion, la pulvérisation, le bouletage (au cas où la valorisation industrielle est mise en œuvre).

Il faut absolument aménager une place pour du matériel efficace, pratique et abordable, fondé sur des technologies appropriées.

### **7.2.8. La promotion et la mise en oeuvre des modes de traitement des déchets au Sénégal**

Nous n'en retiendrons que les trois qui restent les plus utilisées, bien qu'il existe plusieurs procédés de traitement de nos jours. Il s'agit essentiellement des procédés suivants :



**Photo n°25** : La réalisation du projet du CET de Diass- Sindia en arrêt : camions en stationnement

#### **7.2.8-1. Le compostage**

L'objectif du compostage est en effet de transformer les matières organiques contenues dans les déchets en amendement fertilisant assimilables par les plantes et les sols.

D'après la norme AFNOR NFU-44051( LUNEL R., GSA,2005), le compost est un produit de la transformation des déchets organiques contenus dans les ordures ménagères par un échauffement de la masse à une température de 60° C ou plus.

La maturation doit durer au minimum 4 jours .Le processus s'accompagne du point de vue pratique d'opérations de tri, de tamisage et d'affinage. Les principaux acteurs de cette transformation biologique sont les bactéries

Cette technique présente les avantages suivants :

- la possibilité de vente du produit et donc création d'une plus-value ;
- les surfaces requises sont infimes par rapport à la mise en décharge
- plus de 70% du produit entrant peut être valorisé
- réduire les émissions des gaz à effet de serre (suppression de la méthanisation et la réduction des besoins de déforestation par suite de l'accroissement, sous l'effet d'apports de compost, de la productivité des terres agricoles déjà mises en valeur) à un faible coût ;
- d'accroître la productivité des terres ;
- de réduire les besoins d'importation d'engrais minéraux ;
- d'accroître les conditions sanitaires dans les villes ;
- de réduire les besoins de défrichements et donc aussi de favoriser la conservation de la biodiversité des forêts.

En somme, le compostage est une filière durable sur le plan de l'environnement local et global, sur le plan social et économique aussi, d'où son utilité.

#### **7.2.8.2. L'incinération**

Le traitement des déchets tend de plus en plus vers l'incinération. Bien que la pratique qui consiste à incinérer les déchets ait toujours existé, aujourd'hui cependant, cette opération n'a plus rien à voir avec :

- le feu qu'on mettait sur la décharge municipale ;
- l'autocombustion en décharge.

A l'heure actuelle, l'incinération occupe une place de choix dans le traitement des déchets. Cependant, il faut très vite attirer l'attention sur la différence qu'il ya entre éliminer les déchets en les incinérant et, valoriser les déchets par l'incinération.

#### **7.2.8.3. La méthanisation**

Elle conduit à la formation de biogaz par une action de fermentation des microbes contenus dans les déchets, sous certaines conditions d'isolation et de température. Les conditions sont acidité du milieu, humidité, refus de présence d'air.

Le biogaz est de la famille des inflammables et son composant essentiel est le méthane, d'où le nom de méthanisation. Il y est représenté dans la proportion de 60 à 70%.

En résumé, il est temps que des installations d'une telle nature (compostage, valorisation par incinération, méthanisation etc.), soient mises sur pied, pour régler à la source cette lancinante question des DSU, en les valorisant économiquement , afin d'éviter la stratégie du « *tout à la décharge* » jusque là pratiqué dans notre pays.